



Blocage sur compte chèques

Par **gl64300**, le **27/07/2009** à **15:08**

Bonjour,

Etant au RMI, quels droits à la banque sur des demandes de blocage de créances (taxe foncière d'ancien propriétaire)? De plus si elles recouvrent le montant total mensuel du RMI ? n'y-a-t il pas un minimum alimentaire ? Quid des frais de rejets de prélèvements automatiques (EDF, Loyer...pas de crédit)?

Merci pour votre réponse.

Autre téléphone : 06 35 28 42 40